



PRIX COMMÉMORATIF BOBBI HAMILTON POUR LA JUSTICE RÉPARATRICE

Contexte

Le principe de justice réparatrice est une approche de la justice qui privilégie la réparation des dommages causés par les actes criminels en répondant aux besoins des personnes concernées grâce à un engagement concret et une prise de responsabilité, et qui offre aux personnes concernées la chance de guérir, de se racheter et de se réintégrer.

Objectif

Le ministère de la Justice du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a créé un Prix annuel pour la justice réparatrice à la mémoire de Bobbi Hamilton, décédée en 2024. Coordinatrice des programmes de justice communautaire pendant 15 ans de sa vie (celle ayant occupé le poste le plus longtemps!), Bobbi a soutenu la mise en place d'un système de justice qui vise à réparer les torts en offrant aux personnes lésées et aux personnes qui en assument la responsabilité de communiquer et de répondre à leurs besoins individuels.

Le ministère de la Justice souhaite souligner l'influence de personnes qui, comme Bobbi Hamilton, sont dévouées et s'impliquent à fond dans leur collectivité en soutenant les personnes ayant commis des crimes ou qui en ont été victimes, et en répondant à leurs besoins.

Principes

Les candidats sont évalués en fonction des principes suivants :

- **Collaboration** – avoir collaboré avec des intervenants dans l'ensemble du système judiciaire et dans d'autres institutions, ainsi qu'avec des membres de la communauté et différents partenaires.
- **Inclusivité** – avoir porté une attention particulière aux relations et aux liens entre les toutes les personnes concernées et les avoir fait participer de manière significative.
- .
- **Sécurité et respect** – être soucieux de la sécurité et du bien-être de la communauté tout en s'adaptant à sa culture.
- **Flexibilité** – avoir tenu compte de l'histoire, de la situation, des causes sous-jacentes et des circonstances atténuantes qui sont à l'origine du préjudice et de ses conséquences.
- **Responsabilité** – avoir fait preuve de transparence et avoir mis de l'avant la responsabilité individuelle et sociétale.
- **Transformation** - être tourné vers l'avenir, avoir résolu des problèmes, avoir agi de manière préventive et proactive; avoir essayé de tenir compte de divers préjudices et de leurs conséquences pour toutes les personnes concernées, afin de rétablir les relations entre les individus, les groupes et les collectivités de façon équitable.

Admissibilité

Le ministère de la Justice s'engage à faire en sorte que les personnes qui travaillent dans le domaine de la justice réparatrice puissent être récompensées pour leur contribution à la sécurité et au bien-être communautaire.

Exemples de facteurs pouvant justifier la nomination d'une personne pour ce prix :

- Avoir un grand nombre d'années de service;
- Mettre systématiquement de l'avant la résolution pacifique des conflits, et la réconciliation entre les responsables, les victimes, les familles et les communautés;
- Faire preuve de leadership dans le domaine de la justice communautaire et de la collaboration avec les partenaires et les organisations communautaires;
- Travailler en faveur du mieux-être et de la santé de sa communauté par l'entremise d'activités locales et communautaires;
- Contribuer à l'amélioration de la sécurité communautaire et à la guérison des victimes d'actes criminels par l'entremise de son emploi ou de bénévolat;
- Être un partenaire du programme de justice communautaire et de maintien de l'ordre qui possède les qualités susmentionnées.

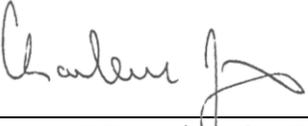
Processus d'examen

- Chaque année, l'appel à candidatures sera envoyé par courriel à tous les partenaires du programme par le personnel de la Division des programmes de justice communautaire et du maintien de l'ordre du ministère de la Justice au plus tard le 31 août.
- Les candidatures doivent être présentées au plus tard le 30 octobre. Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire du Prix commémoratif Bobbi Hamilton.
- Dans les formulaires de candidature, veuillez décrire de quelle façon le candidat répond aux critères d'admissibilité. N'oubliez pas d'y inclure le nom, l'adresse et les coordonnées de la personne mise en candidature ainsi que des lettres de recommandation de partenaires communautaires.
- Le comité de sélection examinera et évaluera les candidatures, puis fera une recommandation au sous-ministre.

Note :

Le candidat retenu recevra son prix lors de la conférence annuelle de la Division des programmes de justice communautaire et du maintien de l'ordre.

AUTORISATION



Sous-ministre de la Justice

Du 13 janvier 2025

Date

Veuillez retourner les formulaires dûment remplis à l'adresse communityjustice@gov.nt.ca au plus tard le 30 octobre.



PRIX COMMÉMORATIF BOBBI HAMILTON POUR LA JUSTICE RÉPARATRICE

Renseignements sur le candidat

- Nom complet de la personne nommée : _____
- Coordonnées
 - Numéro de téléphone : _____
 - Adresse courriel : _____
- Rôle dans la communauté : _____
- Collectivité : _____

Renseignements sur la personne soumettant la candidature

- Votre nom :
- Vos coordonnées
 - Numéro de téléphone : _____
 - Adresse courriel : _____

Veillez décrire les raisons pour lesquelles vous nommez cette personne. Donnez des exemples précis de ses contributions à la justice réparatrice, de son influence positive sur la communauté et de son respect des valeurs réparatrices tels que la collaboration, l'inclusion, la sécurité, le respect, la flexibilité, la responsabilité et la transformation.



[Empty rectangular box for form content]

Veuillez retourner les formulaires dûment remplis à l'adresse communityjustice@gov.nt.ca au plus tard le 30 octobre.